

Communications

- **M. Benoist Guével**,
président du tribunal
administratif d'Orléans :
« Bilan de l'année 2023
et perspectives 2024 ».
- **M. Gérald Simon**,
professeur émérite de
droit public à l'université
de Bourgogne, membre
du tribunal arbitral
du sport à Lausanne :
« Les jeux olympiques
et paralympiques saisis
par le droit ».
- Grand témoin :
Mme Marie-Amélie Le Fur,
championne paralympique,
présidente du comité
paralympique et sportif
français : « L'essor,
les promesses et
les attentes du parasport
vis-à-vis des JOP de Paris
2024 ».



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'ORLÉANS

Audience Solennelle

12 février 2024



Le tribunal administratif d'Orléans

- **Son siège :**

L'hôtel Brachet, dit aussi hôtel de la Vieille Intendance - François Brachet ayant été intendant de la reine Isabelle d'Aragon, secrétaire particulier du duc d'Orléans (1569) - abrite le tribunal administratif d'Orléans depuis 1989.

Il fut édifié dans la première moitié du 16^{ème} siècle sous le règne de Louis XII, à l'emplacement de vergers, jardins, vignes et masures.

Il constitue un ensemble architectural remarquable : cour pavée, parc, façade de briques à décor de losanges, grand escalier d'honneur à vis d'influence italienne, charpente en forme de coque de bateau renversée, clef de voute de la salle des Gardes, blason du sieur Brachet (chien assis), etc.

A la faveur de l'acquisition en 2006 du 26 rue de la Bretonnerie, l'hôtel a été pleinement reconstitué dans sa configuration originelle. L'agrandissement de la juridiction a été inauguré en 2011.

Propriété de l'Etat, il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (Arrêté du 16 juillet 2007).

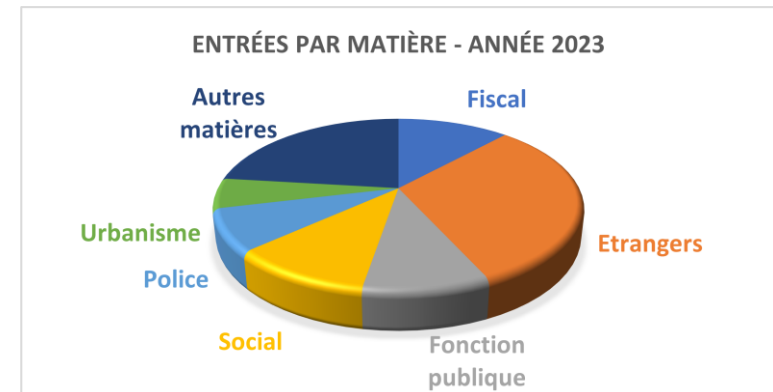
- **Sa composition :**

Le tribunal compte 21 magistrats, 24 greffiers et agents de greffe et 5 aides à la décision (assistants de justice) distribués dans 4 chambres spécialisées et deux pôles « juge unique » (contentieux sociaux et permis de conduire / urgences) ou affectés à des fonctions dédiées (aide juridictionnelle, enquêtes publiques, exécution, expertises, médiation, informatique, technique).

Une 5^{ème} chambre sera créée en septembre 2024.

Quelques chiffres pour l'année 2023

- **Répartition du contentieux :**



- **Tendances saillantes :**

Entrées	2022	2023	Progression
Total	4393	5254	+ 19,6 %
<i>dont étrangers</i>	<i>1366</i>	<i>1647</i>	<i>+ 20,6 %</i>
<i>dont référés urgents</i>	<i>308</i>	<i>511</i>	<i>+ 65,9 %</i>

Sorties	2022	2023	Progression
Total	4169	4662	+ 11,8 %

- **Qualité de la justice :**

- Délais moyen de jugement : 10 mois 6 jours (soit – 2 jours par rapport à 2022)
- Taux d'appel : 14,5 % contre 18,3 % au plan national
- Taux de cassation : 2,3 % contre 2,8 % au plan national
- Médiations : 56 médiations engagées pour un taux d'accord de 41 %

